Culture et Communications Québec

PROPOSITION DE STATUT

CLASSEMENT – IMMEUBLE OU SITE PATRIMONIAL

LA LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL

Présentation

La Loi sur le patrimoine culturel (chapitre P-9.002) donne au ministre de la Culture et des Communications le pouvoir de classer « tout bien patrimonial dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public » (article 29).

Selon la Loi sur le patrimoine culturel, un **immeuble patrimonial** est défini comme « tout bien immeuble […], notamment un bâtiment, une structure, un vestige ou un terrain » (article 2), alors qu'un site patrimonial est « un lieu [ou] un ensemble d'immeubles » (article 2). Selon ces définitions, l'un et l'autre présentent un intérêt pour leur valeur archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, paysagère, scientifique ou technologique. Le **site patrimonial** peut aussi présenter un intérêt pour sa valeur identitaire ou urbanistique.

Il est possible de proposer au ministre le classement d'un immeuble ou d'un site patrimonial en utilisant le présent formulaire. **L'auteur de la proposition est invité à fournir toute l'information dont il dispose au sujet du bien concerné.**

Conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), les renseignements personnels recueillis au moyen de ce formulaire seront conservés de façon sécuritaire et ne seront rendus accessibles qu'aux seules personnes autorisées à traiter cette proposition.

L'astérisque (*) indique que l'information est requise pour le traitement de la proposition.

SECTION 1 – IDENTIFICATION

*Nom de la personne ou de l'organisme qui fait la proposition : Société d'histoire du Canton d'Orford (SHCO)

Représentant (s'il s'agit d'un organisme) : Denis Tremblay, membre du conseil d'administration

*Adresse (numéro, rue, ville, village ou municipalité et province) :	Code postal :
57, rue des Orioles, Orford, QC	J1X 7B8

*Téléphone : 514 799-9484	Poste :	Télécopieur :

Courriel : denistremblayweb@gmail.com

SECTION 2 – INFORMATIONS SUR LE BIEN

Type de bien ☒ Immeuble patrimonial ☐ Site patrimonial

*Nom : indiquez le nom utilisé couramment pour désigner le bien ou celui qui le représente le mieux (ex. : maison Joseph-Drouin, pont de Saint-Edgar ou ensemble religieux de Saint-Paul-d'Abbotsford). Il ne s'agit pas nécessairement du nom sous lequel sera désigné le bien patrimonial s'il est classé.

La « petite maison blanche d'Orford » ou maison Baird-Buzzell (nouvelle appellation proposée), avec son terrain historique.

*Adresse (numéro, rue, ville, village ou municipalité et province) :	Code postal :
2304, chemin du Parc, Orford, QC	J1X 7A2

Arrondissement :

Désignation cadastrale (numéro de lot et circonscription foncière, ainsi que, s'il y a lieu, division cadastrale et désignation secondaire) :

Cadastre du Québec : maison, 6 104 583 ; parc adjacent (grand terrain historique de la maison) : 5 175 298.

Localisation informelle

La localisation informelle sert à préciser l'emplacement du bien, particulièrement lorsqu'il n'a pas d'adresse (ex. : au coin des rues Principale et des Érables, dans le cimetière Saint-Georges, quadrilatère formé des rues Saint-Georges, des Érables, Principale et des Lilas, Limoilou ou Vieux-Port).

La maison et son terrain historique aménagé en parc municipal (parc de la Rivière-aux-Cerises) se trouvent dans le noyau villageois de Cherry River (appellation non officielle mise en valeur par la Municipalité), entre le chemin du Parc (route 141) et la rivière aux Cerises.
Le noyau villageois de Cherry River se situe au cœur du bassin versant de la rivière aux Cerises (ou Cherry River), à l'est du mont Orford, dans la partie sud-ouest de l'ancien canton d'Orford (1801) et dans le sud de la municipalité de canton d'Orford (1855).
Ce secteur a connu une économie agroforestière jusque vers 1930.
Le classement de la maison et de son terrain pourrait être accompagné d'une aire de protection correspondant aux limites de la demande de classement de site patrimonial qui vous est transmises simultanément.

Description du bien

Donnez le plus de précisions possible : matériaux, dimensions, nombre de bâtiments dans le site, couleur des bâtiments, etc. Précisez si le terrain est visé.

Maison en bois d'environ 6,1 m en façade par 12,2 m de profondeur, comprenant un rez-de-chaussée et un étage de comble en léger surcroît. Le rez-de-chaussée forme ainsi un rectangle sur lequel repose l'étage de comble en forme de L. L'ensemble est de hauteur relativement faible. Le comble comprend deux sections de toits à deux versants, deux pignons latéraux et un pignon en façade. À l'avant à gauche ainsi qu'à l'arrière, deux adjonctions recouvertes de toits en appentis complètent la forme rectangulaire de l'ensemble. Enfin, une grande galerie récente, dont la finition n'est pas complétée, occupe l'avant et le côté droit de la maison.
Le corps central et toute la partie avant reposent sur des fondations en moellon, le corps central disposant d'un sous-sol accessible ; il n'y a toutefois qu'un vide sanitaire sous la partie avant. L'adjonction à l'arrière repose sur des murs de fondation en béton. Les murs extérieurs sont uniformément parés d'un revêtement à clins. Les fenêtres et contre-fenêtres en bois, à guillotine, à quatre carreaux, sont apparemment d'origine (construction initiale et adjonctions, mais les portes d'entrée et quelques fenêtres secondaires sont de facture plus récente). La toiture est recouverte de tôle pincée.
Le terrain du parc, situé en contrebas, entièrement rattaché à la maison depuis un siècle (1919), a donné lieu à des aménagements de surface (pelouses, piste, jeux) sans modifier la topographie de l'ancien champ. À l'arrière de la maison, à l'emplacement d'une ancienne grange, un étage de soubassement en béton sert de bâtiment de service en attendant de recevoir un nouvel édifice.
Un hangar de bois, en arrière et à droite, indépendant de la maison devra faire l'objet d'une évaluation distincte.

Historique du bien

Résumez ce que vous savez de l'histoire du bien : anciens propriétaires ou occupants, dates de construction ou d'occupation, transformations, changements de fonction, personnages ou événements associés, etc.

En premier lieu, un corps central parallèle au chemin a été complété en juillet 1896. Peu après, vraisemblablement avant le recensement d'avril 1901, la forme en L encore visible par les combles a été complétée. A suivi, probablement entre 1901 et 1920, une deuxième adjonction à l'avant, recouverte d'un toit en appentis, qui a complété le carré en façade. Enfin, une autre adjonction a été construite à l'arrière sur une fondation de béton, avec un traitement extérieur unifié. En plus des techniques de construction, un examen approfondi devrait révéler des composantes provenant de deux scieries locales (1873-v.1930, 1893-1922), et des portes, fenêtres et moulures fabriquées à Magog. Le terrain initial a été agrandi jusqu'à atteindre à peu près sa dimension actuelle en 1919.
Depuis la construction initiale complétée en 1896, et jusqu'en 1940, la maison a toujours été occupée et possédée par des femmes et des hommes ayant connu, jeunes adultes ou enfants, la colonisation du secteur à l'époque des maisons en bois rond ou en pièces équarries à la hache (années 1850-1860). Ces personnes appartenaient principalement à trois familles pionnières: des Rider, Buzzell et Baird. Des descendants ont ensuite occupé les lieux jusqu'en 2012. Pendant 107 des 115 ans avant l'achat par la Municipalité, des enfants puis des descendants de William Baird et Aurora Buzzell, ont ainsi occupé et possédé cette maison de village. Philena Baird et Peter Buzzell formaient le premier couple à occuper les lieux. Par de forts liens familiaux et culturels avec la Nouvelle-Angleterre, elles et ils ont contribué à faire de la petite maison un témoin de l'architecture vernaculaire régionale transfrontalière.
Depuis 2014, des activités communautaires ont lieu dans le bâtiment.

Le bien est-il associé à un site ou à des sites archéologiques connus ? ☐ Oui ☒ Non ☐ Je ne sais pas.

Si oui, indiquez le nom du site ou des sites :

SECTION 3 – MOTIFS DE LA PROPOSITION

***Qu'est-ce qui vous motive à faire cette proposition ?**

Il nous apparaît primordial d'assurer à long terme la protection et la mise en valeur de cette maison patrimoniale remarquable. Elle appartient à notre Municipalité, ce qui devrait constituer un atout, mais à deux reprises, en 2018 et 2019, des demandes de citation adressées au Conseil municipal sont restées sans réponse. Le 18 novembre 2019, la Municipalité annonçait la disparition de la maison pour faire place à un nouveau pavillon communautaire. Le 4 mai 2020, après une campagne d'opposition et la réception d'un avis sur la valeur patrimoniale de la maison, la Municipalité annonçait une réflexion élargie sur le patrimoine villageois, ce qui est positif, mais aussi du même souffle l'exclusion de la maison (pourtant propriété municipale) du projet de pavillon communautaire à construire à côté. Nous craignons que le bâtiment soit menacé ou son avenir fragilisé par cette séparation incompréhensible.

Quelles sont les valeurs patrimoniales du bien concerné par la proposition? Explicitez.

(archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, paysagère, scientifique ou technologique)

Historique : La maison offre un parfait exemple, étonnamment bien conservé, de maison de village agroforestier de la région historique des Cantons-de-l'Est, occupée et possédée de 1896 à 2012 par des membres de familles pionnières locales.
Emblématique : Le bâtiment, de facture simple, témoigne éloquemment de la ténacité des familles occupantes dans leur volonté d'implantation et d'amélioration de leurs conditions de vie.
Architecturale : La maison offre un exemple rare d'architecture villageoise vernaculaire transfrontalière (Cantons-de-l'Est/ Nouvelle-Angleterre) qui combine à la fois modestie et exemplarité par son état de conservation extérieure.
Ethnologique : La maison offre une occasion rare de mieux connaître la combinaison, au tournant du XXe siècle de savoir-faire locaux, d'éléments issus de petites scieries mécanisées locales (de Cherry River) et de composantes industrialisées de la région (Magog). Paysagère : La maison et son terrain font partie intégrante de l'ensemble paysager du village, que l'aménagement du parc a respecté. Le côté ouest du terrain correspond à l'ancienne ligne de division des rangs XIV et XV du canton d'Orford, près de la rivière.

Quels sont les éléments caractéristiques (particularités, détails distinctifs, éléments remarquables, etc.) du bien concerné qui nécessiteraient d'être protégés ?

La forme du bâtiment, ses fondations en moellon, sa structure de bois, son revêtement à clins, ses fenêtres à guillotine à quatre carreaux, sa toiture de tôle doivent être préservés et restaurés. Les portes et deux fenêtres sont à remplacer. La galerie s'inscrivant dans une longue tradition d'ajouts semblables à Cherry River, sa conservation paraît possible avec un traitement à la fois harmonieux et distinct, comme apport du XXIe siècle. L'adjonction arrière pourrait être remplacée ou modifiée en vue d'un lien avec un nouveau bâtiment. L'intérieur, très transformé, pourrait être méthodiquement dégarni à des fins de documentation. Un volume ouvert intégrant le rez-de-chaussée, le comble et des éléments de structure laissés apparents nous paraîtrait judicieux. Tout nouvel aménagement contemporain devrait se distinguer tout en s'harmonisant avec la maison, les vues paysagères et la trame villageoise ancienne.

SECTION 4 – IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

***Êtes-vous propriétaire du bien concerné par la proposition ?** ☐ Oui ☒ Non

Si oui, passez à la section 5. Si non, indiquez le nom et les coordonnées du propriétaire si vous les connaissez.

Nom : Municipalité du Canton d'Orford

Représentant (s'il s'agit d'un organisme) : Madame Marie Boivin, mairesse

Adresse (numéro, rue, ville, village ou municipalité et province) :	Code postal :
2530, chemin du Parc, Orford (Québec)	J1X 8R8

Téléphone : 819 843-3111	Poste :	Télécopieur : 819 843-2707

Courriel : marieboivin@cantonorford.qc.ca

Avez-vous informé le propriétaire de la présente démarche ?	☐ Oui	☒ Non
Si oui, le propriétaire est-il d'accord avec la proposition de classement ?	☐ Oui	☐ Non

Informations complémentaires

– Le bâtiment et le terrain sont inclus dans une autre demande de classement portant sur tout le noyau villageois ancien de Cherry River, en tant que site patrimonial. – La Société d'histoire du Canton d'Orford (SHCO), a bien fait connaître sa position en faveur de l'intégration de la petite maison à un nouveau pavillon communautaire dans le prolongement direct de sa vocation actuelle, esquisses architecturales à l'appui. – Une étude réalisée en 2015 par la firme Bergeron Gagnon pour la MRC de Memphrémagog portait sur les ensembles patrimoniaux de la MRC. Un seul ensemble a été identifié dans Orford : huit des maisons anciennes du village de Cherry River. La petite maison blanche est considérée comme étant, de loin, la mieux conservée de cet ensemble (fiche jointe). – Un avis patrimonial commandé par la Municipalité a été produit par l'architecte Daniel Quirion (de la firme Jubinville et associés). En appliquant une grille de pointage fédérale, il attribue à la maison une note moyenne à l'échelle du Canada. – La SHCO a publié en mai 2020 une étude réalisée par deux de ses membres, Gilles Lauzon, historien, et Denis Tremblay, tous deux diplômés en architecture. Cette étude intitulée « Histoire de la petite maison blanche d'Orford et proposition d'une nouvelle appellation » porte sur l'histoire de la maison, du noyau villageois et de tout le bassin versant (étude jointe).

SECTION 5 – DOCUMENTS JOINTS À LA PROPOSITION

☒ **Documents de référence**
Joignez une copie de tout document pertinent : étude, article, acte de vente, contrat de construction, certificat de localisation document relatif à l'histoire du bien, plan, document d'archives, étude de potentiel archéologique, etc. Fournissez les références bibliographiques exactes.

☒ **Relevé photographique**
Photographies de l'extérieur et de l'intérieur du bâtiment (si possible), photographies de chaque bâtiment (dans le cas d'un site), photographies anciennes si disponibles, etc. Indiquez la source de chaque image si possible.

☒ **Documents d'appui**
Pétition, lettre, résolution, etc.

SECTION 6 – SIGNATURE

Signature : .	Date (aaaa-mm-jj) : 2020-06-02

ENVOI DU FORMULAIRE

Le formulaire rempli et signé ainsi que les documents qui l'accompagnent doivent être envoyés au registraire du patrimoine culturel par courriel, à registraire.patrimoineculturel@mcc.gouv.qc.ca, ou par la poste, à :

Registraire du patrimoine culturel
Direction générale du patrimoine et des immobilisations
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, RC, bloc C
Québec (Québec) G1R 5G5

RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir plus de renseignements à propos de la Loi sur le patrimoine culturel, vous pouvez communiquer avec votre direction régionale.

Bas-Saint-Laurent (région 01)

337, rue Moreault, RC, bureau 12
Rimouski (Québec) G5L 1P4

Téléphone : 418 727-3650
Télécopieur : 418 727-3824

Courriel : drbslgim@mcc.gouv.qc.ca

Saguenay–Lac-Saint-Jean (région 02)

202, rue Jacques-Cartier Est
Chicoutimi (Québec) G7H 6R8

Téléphone : 418 698-3500
Télécopieur : 418 698-3522

Courriel : drslstj@mcc.gouv.qc.ca

Capitale-Nationale (région 03)

225, Grande Allée Est, RC, bloc C
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2346
Télécopieur : 418 380-2347

Courriel : dcn@mcc.gouv.qc.ca

Mauricie et Centre-du-Québec (régions 04 et 17)

100, rue Laviolette, bureau 315
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9

Téléphone : 819 371-6001
Télécopieur : 819 371-6984

Courriel : drmecq@mcc.gouv.qc.ca

Estrie (région 05)

225, rue Frontenac, bureau 410
Sherbrooke (Québec) J1H 1K1

Téléphone : 819 820-3007
Télécopieur : 819 820-3930

Courriel : drmecq@mcc.gouv.qc.ca

Montréal (région 06)

1435, rue de Bleury, bureau 800
Montréal (Québec) H3A 2H7

Téléphone : 514 873-2255
Télécopieur : 514 864-2448

Courriel : dm@mcc.gouv.qc.ca

Outaouais (région 07)

170, rue de l'Hôtel-de-Ville, 4e étage, bureau 4.140
Gatineau (Québec) J8X 4C2

Téléphone : 819 772-3002
Télécopieur : 819 772-3950

Courriel : dro@mcc.gouv.qc.ca

Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec (régions 08 et 10)

145, avenue Québec
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6M8

Téléphone : 819 763-3517
Télécopieur : 819 763-3382

Courriel : dratnq@mcc.gouv.qc.ca

Côte-Nord (région 09)

625, boulevard Laflèche, bureau 1.806
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5

Téléphone : 418 295-4979
Télécopieur : 418 295-4070

Courriel : drcn@mcc.gouv.qc.ca

Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (région 11)

146, avenue de Grand-Pré
Bonaventure (Québec) G0C 1E0

Téléphone : 418 534-4431
Télécopieur : 418 534-4564

Courriel : drbslgim@mcc.gouv.qc.ca

Chaudière-Appalaches (région 12)

51, rue du Mont-Marie
Lévis (Québec) G6V 0C3

Téléphone : 418 838-9886
Télécopieur : 418 838-1485

Courriel : drca@mcc.gouv.qc.ca

Laval, Lanaudière et Laurentides (régions 13, 14 et 15)

300, rue Sicard, bureau 200
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5

Téléphone : 450 430-3737
Télécopieur : 450 430-2475

Courriel : drlll@mcc.gouv.qc.ca

Montérégie (région 16)

2, boulevard Desaulniers, bureau 500
Saint-Lambert (Québec) J4P 1L2

Téléphone : 450 671-1231
Télécopieur : 450 671-3884

Courriel : drmonter@mcc.gouv.qc.ca

2304, chemin du Parc, Orford, avant

Avant, droite.

Coté droit.

Arrière droite.

Arrière.

Arrière, gauche.

Avant, gauche.

À droite, le hangar à évaluer.

Le terrain et le bâtiment de service du parc, en contre-bas, à l'arrière de la maison. Vue vers le nord.

Le terrain, vue en direction du chemin du Parc, vers l'est.

Le terrain, vue vers le sud.

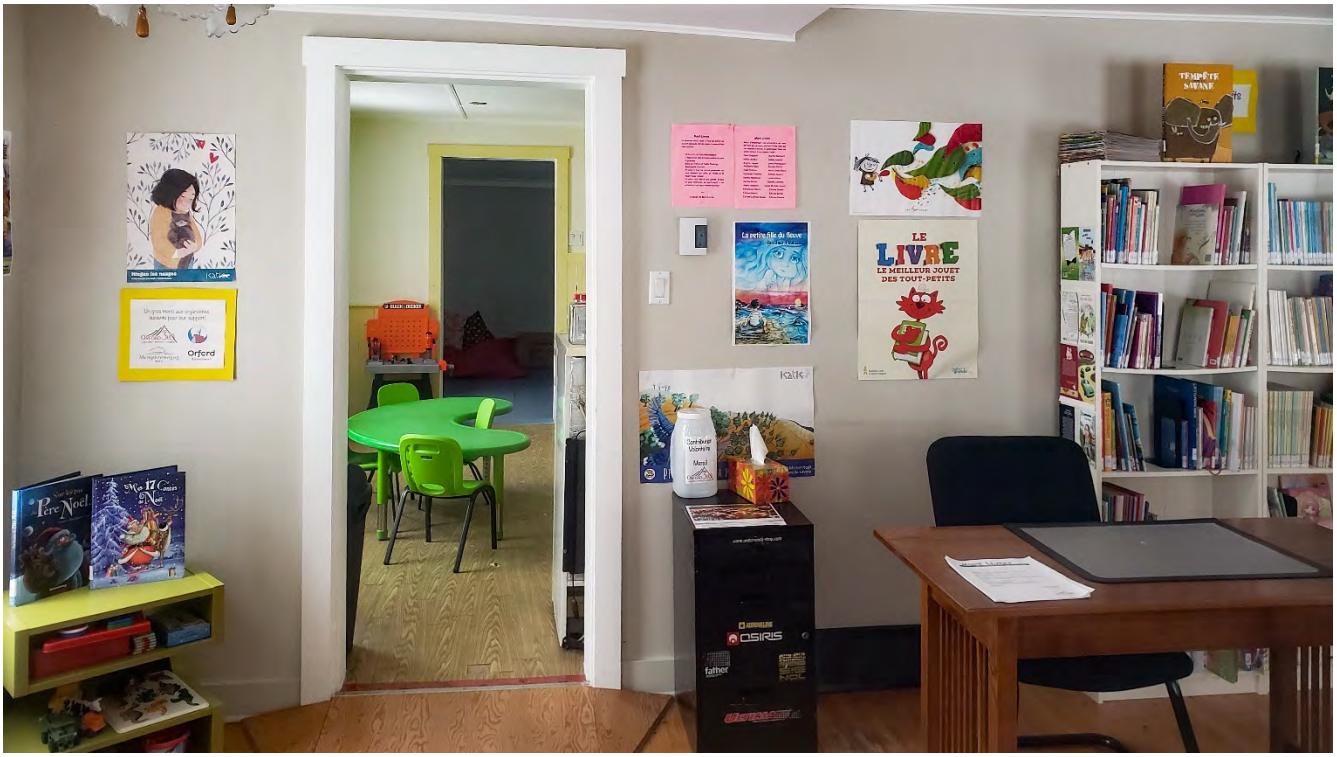

L'intérieur de la maison, partie avant, vue vers l'arrière.

L’intérieur, partie avant, la porte d’entrée à gauche.

L’intérieur du corps central. Le mur à droite encloisonne les escaliers de l’étage et du sous-sol.

L’intérieur de l’adjonction arrière. À droite, la salle de toilette.

Salle de toilette adaptée.

L'escalier entre le rez-de-chaussée et l'étage, dans le corps central.

Pièce de comble en haut de l'escalier.

Chambre à l'étage de comble, dans le corps central.

Chambre à l'étage de comble, au-dessus de la partie avant.

Entre-toit, corps central.

Sous-sol, corps central (renforcement de béton sur le mur en moellons).

Vide sanitaire sous la partie avant.

Vide sanitaire sous la partie avant.

Sous-sol, adjonction arrière (murs de fondation en béton).